

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2026-45

Séance du 08/06/2026

DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 08/06/2026, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **D'adopter le projet de décision modificative N°1 pour l'exercice 2026, en dépenses de fonctionnement permettant la mise en conformité des natures comptables suite aux modifications du plan comptable M4 ;**
- **D'approuver la modification de l'échéancier de l'autorisation de programme dénommée FTTHRIP1 d'un montant de 45 M€ H.T..**

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé